



Garderie - TPS & Centre sportif - artistique

Personnes autorisées à venir chercher le/les enfant(s)

Nom et Prénom du ou des enfants :

Les enfants désignés ci-dessus, ne peuvent être récupérés aux Ribambelles par d'autres personnes (impérativement majeures) que les parents/représentants légaux ou par celles désignées sur l'autorisation suivante :

Monsieur et Madame _____

Parents/représentants légaux des enfants cités ci-dessus, autorisent :

Monsieur ou Madame _____ tel : _____

Monsieur ou Madame _____ tel : _____

Monsieur ou Madame _____ tel : _____

Monsieur ou Madame _____ tel : _____

A venir chercher nos enfants aux Ribambelles. Il convient qu'elles soient en possession d'une pièce d'identité afin que l'établissement puisse vérifier leur identité.

Par mesure de sécurité, si des personnes autres sont exceptionnellement susceptibles de reprendre les enfants, il faudra en amont prévenir la Directrice ou son Assistante.

Si les parents sont séparés, il est impératif que l'autorisation parentale soit complétée.

Fait à _____ le _____

Signature de la mère et Signature du père



Autorisation « Droit à l'image »

Madame, Monsieur

Nous

soussignés _____,

responsables légaux des enfants :

autorisons Les Ribambelles / n'autorisons pas Les Ribambelles, (rayer la mention inutile)

à filmer et à photographier nos enfants dans le cadre des activités au sein de l'établissement ainsi qu'à utiliser leur image, sur leurs supports de communication internes et externes (réseaux sociaux, site interne, brochures...).

Les Ribambelles s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Fait à _____ Le _____

Signatures des représentants légaux (père et mère) précédées de la mention

« lu et approuvé »